Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260428-2026_043-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-43
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 27 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 14 Avril 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, HOUSSAIS Sylvie, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Etaient absents :
Secrétaire de séance : LARCHER Ghislaine.

OBJET : URBANISME : Alignement au 35 et 37 La Boutinais.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande reçue par Mr SOULAINE Dominique propriétaire des maisons situées situées au 35 et 37 La Boutinais.

Ce dernier propose :
- Une cession à la Commune de 81 m² (pris par la commune pour élargir le chemin vicinal au remembrement 1977) : parcelle ZL 273
- L'achat à la commune d'un commun de 18m² (actuel déport de la maison) : parcelle ZL 279

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix d'achat et de vente à 1.5 € le m².
Soit pour la Commune avec l'échange de parcelles de :
81 m² - 18 m² = 63 m² valorisés à 1,5€ soit 94.5 €.
Il propose également que les frais d'acte soient pris en charge par la Commune.
Les frais de géomètre seront pris en charge Mr SOULAINE Dominique.
Enfin il précise qu'une autorisation de division doit être délivrée par la commune pour l'achat des 18m².

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Nombre de votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente et l'achat des parcelles aux conditions énumérées ci-dessus.
- Accepte l'autorisation de division.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Fait à La Chapelle-Bouëxic, Le 28 Avril 2026
Le Maire, Roger MORAZIN